



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

FC,PN/CE

P.V. LOG 12

## Commission du Logement

### Procès-verbal de la réunion du 22 avril 2022

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 31 mars 2022
2. 7763 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis aux fins d'introduire un fonds de travaux
  - Désignation d'un rapporteur ou d'une rapportrice
  - Analyse de l'avis complémentaire du Conseil d'État
  - Présentation et adoption d'un projet de rapport

3. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm rempl. M. Max Hengel, Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, M. Marc Lies, M. Charles Margue rempl. M. François Benoy, Mme Nathalie Oberweis, Mme Jessie Thill

M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Diane Dupont du Ministère du Logement,

M. Nico Fehlen, du groupe parlementaire « Déi Gréng »,

Mme Francine Cocard, M. Philippe Neven, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, M. Max Hahn, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes

M. Henri Kox, Ministre du Logement

\*

Présidence : Mme Semiray Ahmedova, Présidente de la Commission

\*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 31 mars 2022**

Le projet de procès-verbal est approuvé.

## **2. 7763    Projet de loi modifiant la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis aux fins d'introduire un fonds de travaux**

### - Désignation d'une rapportrice

Mme Jessie Thill est désignée rapportrice du projet de loi sous rubrique.

### - Analyse de l'avis complémentaire du Conseil d'État

La commission parlementaire fait siennes les propositions de texte émises par le Conseil d'Etat. La Haute Corporation s'est vue en mesure de lever son opposition formelle.

Dans son avis complémentaire du 1<sup>er</sup> avril 2022, le Conseil d'État soulève que le terme «aliénation» est inapproprié dans la mesure où la personne qui a déclaré son intention d'«acquérir» un lot à titre gratuit ou à titre onéreux doit pouvoir consulter le solde actuel des cotisations et non pas la personne qui veut procéder à l'aliénation d'un lot. Le Conseil d'État insiste à maintenir le terme « acquisition » qui a été employé par le projet de loi initial.

La Haute Corporation soulève aussi que, si l'intention des auteurs du projet de loi est de prendre en considération la surface de référence visée à l'alinéa 2 lorsque le certificat est invalide, il convient de reformuler l'alinéa 2 en ajoutant les termes « ou invalide » après le terme « inexistant ».

La Commission parlementaire fait sienne cette proposition.

### - Présentation, discussion et adoption d'un projet de rapport

M. Marc Lies (CSV) rappelle les critiques de son groupe parlementaire. Le CSV est d'avis que l'instauration d'un fonds contribuera à faire augmenter encore davantage les prix des appartements.

Le projet de rapport, présenté par Mme la Rapportrice, est adopté avec les voix de la majorité parlementaire. Les représentants du groupe CSV s'expriment contre le texte.

La commission parlementaire estime que le modèle de base est adéquat comme temps de parole pour les discussions en séance plénière.

Le projet de loi devrait figurer à l'ordre du jour de la séance plénière de mardi 26 avril 2022.

## **3.            Divers**

Aucun sujet n'a été abordé sous ce point de l'ordre du jour.

\* \* \*

Luxembourg, le 22 avril 2022

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**